



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

élections cantonales

Question orale n° 480

### Texte de la question

M. Jean Lassalle attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conséquences induites par le redécoupage des cantons pour les élections à venir. En 2015, il faudra voter pour un binôme paritaire dans des cantons élargis. La loi du 17 mars 2013 qui visait à simplifier l'administration locale, et à diminuer les coûts, n'apportera strictement aucune réduction de dépenses, mais conduit à une perte de proximité pour les territoires ruraux déjà privés de leurs services publics. Chacun sait que le désert politique amène le désastre humain et laisse derrière lui des territoires en friche vidés de leurs habitants. Qui portera demain les problèmes des populations rurales ? Qui sera le représentant des territoires ruraux ? Tous les départements de tendance UMP ou UDI ont voté contre et quatre départements de gauche ont rejeté le projet de redécoupage - l'Aisne, le Puy-de-Dôme, le Tarn-et-Garonne et la Seine-Saint-Denis. Il s'agit d'une fronde importante qui transcende les querelles partisanes, et qui renvoie à une aspiration profonde de proximité et de respect du dessin historique des cantons. Une centaine d'élus a manifesté jeudi 9 janvier 2013 devant le Parlement de Navarre à Pau. Ils protestent contre le redécoupage électoral des cantons dans leur département qui aurait pour conséquence un accroissement massif du désenchantement des habitants à l'égard de leurs politiques. Le canton de la Montagne basque notamment pose un problème majeur en raison de ses dimensions importantes. Ce sont des étendues extrêmement vastes qui devront être parcourues par les habitants de la Montagne pour rejoindre leur chef-lieu de Canton. Il souhaiterait donc qu'il l'éclaire sur les possibilités d'obtenir une représentation adéquate des territoires ruraux, qui respecte le principe constitutionnel d'équité et d'égalité des territoires de la République.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Lassalle](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (4<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 480

**Rubrique :** Élections et référendums

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [21 janvier 2014](#), page 542

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [21 janvier 2014](#)

**Question retirée le :** 28 janvier 2014 (Retrait à l'initiative de l'auteur)